

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## 11 SEPTEMBRE 2019

Le onze septembre deux mil dix-neuf, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de CRAS, dûment convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Nicole DI MARIA, Maire.

**Date de la convocation :** 4 septembre 2019

**Étaient présents :** DI MARIA Nicole – WATRE Didier – MARTOIA Guido – CHEVAL Bénédicte – VEYRET Gérard – CHARRIN Andrée – CROS Geneviève – DELACOUR Jean-Marie – DEPLANTES Françoise – GUILLERME Sandra – MATT Alexandre.

**Étaient représentés :**

**Absent(s) excusé(s) :**

**A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s).** CHEVAL Bénédicte

---

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil municipal. Validation du dernier compte rendu.

### **2019-24 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1:**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les éléments ci-après : les frais concernant certaines études sont soumis aux amortissements pendant une durée de 5 ans à prévoir sur les BP des années à venir.

Monsieur Didier WATRE, Adjoint au Maire chargé des finances, présente aux membres présents les virements nécessaires pour régulariser la situation 2019 :

Diminution sur crédits ouverts : DF - 681-306.84€ et Augmentation sur crédits ouverts : RI - 280411-1306.84€

Les virements de crédits présentés ci-dessus sont votés à l'unanimité.

### **2019-25 : REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2019-21 SUR LE RENOUVELLEMENT DE LA COMPOSITION DE L'ORGANE DELIBERANT DE SMVIC**

Le maire informe les membres du conseil municipal que des mentions ont été omises dans la précédente délibération correspondant au renouvellement de la composition de l'organe délibérant de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté. Il convient donc d'annuler cette délibération (D2019-25) et de la remplacer par la présente, après complément.

### **2019-26 : ARRÊT DU PROJET PLU :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les objectifs de la révision du Plan Local d'urbanisme (P.L.U.). Elle rappelle les différentes étapes suivantes ; le débat intervenu en Conseil Municipal le 07-03-2019 (2019-04) sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ; les modalités selon lesquelles a été conduite la concertation à savoir : information régulière dans les bulletins d'information et sur le site internet de la mairie ; registre déposé en mairie pour recevoir les remarques et/ou attentes des habitants ; organisation de 3 réunions publiques ; des permanences d'élus les mardi 9 et mercredi 10 juillet de 18 à 20 heures. Elle présente les choix d'aménagement retenus. Le Conseil Municipal après avoir délibéré : arrête et valide le projet de P.L.U. et tire le bilan de la concertation avec prise en compte des remarques ci-après énoncées :

a). Implantation des habitations : surfaces nécessaires. « La Loi dit : en zone U, pas de surface minimum »... D'où grande inquiétude des élus. « Nous sommes dans un village rural. Il faut que la densification des nouvelles parcelles ouvertes à la construction reste raisonnable et en parfaite harmonie avec l'existant. » Prendre en compte pour chaque OAP ou parcelle à urbaniser, la nécessaire uniformisation avec l'existant environnant. Tenir compte des assainissements (collectifs ou individuels). Prendre en compte les difficultés de voiries dans tous les cas de figures. Si trop d'habitations, engorgement et saturation des voies communales ne trouveront pas de solution. Composer en fonction de ces éléments dans les différentes OAP et utiliser la notion d'environnement en créant des espaces verts et des parkings collectifs pour le stationnement. Rajouter pour chaque OAP un nombre de logements.

b). Espace agricole de transition. Autour de l'école et de la mairie. Acquisition d'une parcelle d'environ 1 hectare et demi.

c). Reprendre la réglementation du POS en ce qui concerne les clôtures.

Une enquête publique se tiendra en Mairie prochainement avec permanences d'un commissaire enquêteur. Conformément à l'article L.103-4, le dossier sera tenu à la disposition du public.

### **QUESTIONS DIVERS :**

Salle Polyvalente : Travaux de peinture intérieure prévus à partir de mi-octobre.

La chambre froide pour la cantine a été changée.

La séance est levée à 23 heures45

Le Maire,  
Nicole DI MARIA



*[Handwritten signature of Nicole Di Maria]*